



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 16.47

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DÉPARTEMENTAL EXERCICE 2015

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DÉPARTEMENTAL EXERCICE 2015

RAPPORT N° 16.47

Mes chers Collègues,

Le compte administratif 2015 témoigne du respect de l'engagement pris envers nos concitoyens de conduire des politiques territoriales efficaces, cohérentes et soucieuses de la bonne utilisation de l'argent public.

Première priorité du Département, l'effort de solidarité en faveur des Alto-séquanais les plus fragiles a été confirmé en 2015. C'est ainsi que les dépenses du secteur social¹ (masse salariale et frais de structures compris) se portent à 849 M€ en 2015, contre 846 M€ en 2014. Un effort particulier a notamment été porté, cette année encore, sur la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Ainsi, le montant des allocations versées au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) a progressé de 4,8 %.

Face à une situation financière difficilement soutenable pour les Départements, marquée par l'explosion des péréquations, la baisse drastique des dotations de l'État et l'augmentation des allocations individuelles de solidarité, notre collectivité a redoublé d'effort pour maintenir, cette année encore, une situation financière saine et équilibrée.

Cette situation financière saine a, d'ailleurs, une nouvelle fois été saluée par l'agence de notation Standard & Poor's, qualifiant de « très forte » la gouvernance et la gestion financière des Hauts-de-Seine. Cette année, l'agence a également relevé le critère de performance budgétaire, jugée désormais « forte ». Je me réjouis que soit ainsi saluée la qualité d'une gestion alliant maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintien d'un niveau élevé d'investissement. Avec 384 M€ de crédits de paiement mandatés, ce niveau est toutefois inférieur à notre ambition initiale, compte tenu des difficultés rencontrées en 2015 dans la résolution du dossier THD. En décidant de financer des projets structurants pour notre territoire, alliant mobilité, rénovation des bâtiments départementaux, déploiement d'équipements innovants, notre collectivité œuvre à une action territoriale cohérente et efficiente.

Les efforts consentis par notre Département depuis de nombreuses années nous permettent de préserver notre capacité à investir sans augmenter notre recours à l'emprunt. Ainsi, les Hauts-de-Seine demeurent le département le moins endetté d'Ile-de-France.

Ce rapport vise à vous présenter les grandes tendances du compte administratif 2015, tant en recettes (I) qu'en dépenses (II), ainsi qu'à vous soumettre une proposition d'affectation du résultat issue de l'exercice (III).

1 Dépenses constatées en 2015 sur les chapitres 934, 935, 9354, 9355, 9356.

I. DES RECETTES 2015 MARQUÉES PAR UNE FORTE CONTRACTION DE LA DGF COMPENSEE PAR UNE EMBELLIE CONJONCTURELLE DES DROITS DE MUTATION

Le montant total des recettes réelles de l'exercice 2015 retraité de la dette et de la reprise du résultat, s'élève à près de **2 265 M€** contre 2 130 M€ en 2014.

Alors que les concours de l'État sont en repli de près de 20 %, la fiscalité directe augmente de 2,1 % sous l'effet du rebond de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et la fiscalité indirecte enregistre un gain de 25 %, du fait d'un contexte immobilier exceptionnellement favorable, notamment au second semestre.

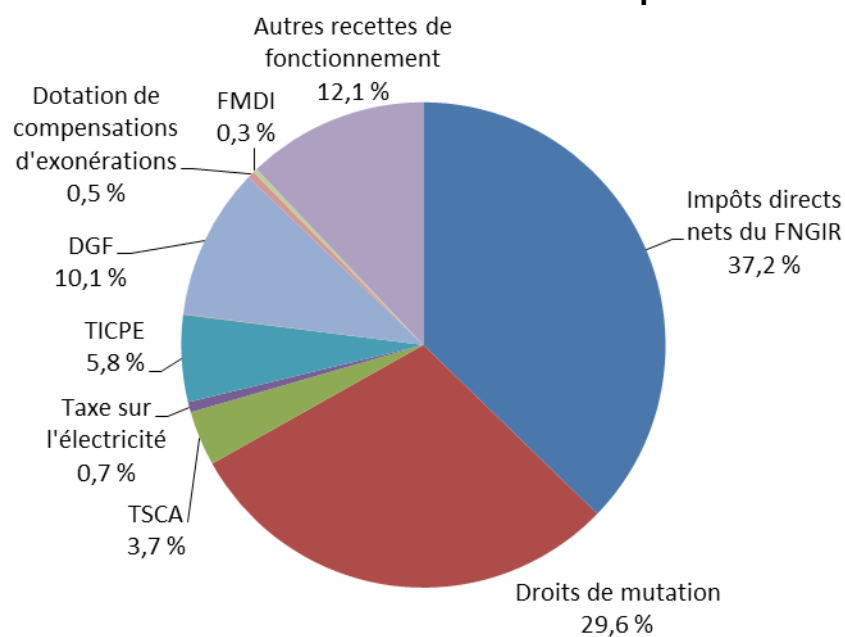
En revanche, les recettes d'investissement réelles hors dette et hors résultat reporté diminuent de 19 %.

A. UNE HAUSSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT A NUANCER

Le montant des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) s'élève à **1 932,3 M€**, en progression de 8,8 %.

Les impôts directs représentent plus de 37 % de ces recettes, les droits de mutation près de 30 % et la DGF 10 % seulement (14 % en 2014) :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers 2015



1. Une fiscalité directe en hausse grâce à un rebond modéré de la CVAE

En 2015, le produit de la CVAE s'est élevé à 654,7 M€, soit une hausse de 1,8 % par rapport à 2014. Il a été perçu au titre de la valeur ajoutée des entreprises pour 2013, intégrant une régularisation portant sur la valeur ajoutée de 2012 et de 2013, encaissée par l'État en 2014. Toutefois, ce rebond est modéré car il ne permet pas d'atteindre le niveau de 2013 (662,4 M€), suite à l'importante rétractation de 2014 (- 2,9 %). Les principaux secteurs contributeurs sont les activités de sièges sociaux, les intermédiations monétaires, les activités de conseil, le secteur des assurances et l'industrie pharmaceutique. Le secteur des télécommunications, qui avait fait un bond en 2014, rechute, avec une baisse notable de la contribution de SFR (11,7 M€ en 2015, contre 41,2 M€ en 2014).

L'évolution du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) suit la tendance enregistrée en 2014 en présentant une hausse de 2,5 % (2,3 % en 2014) pour atteindre un montant de 305,3 M€. Cette hausse résulte pour 1,3 % d'une variation physique des bases ménages et professionnelles et pour 0,9 % d'une revalorisation des bases prévue par la loi de finances pour 2015, desquelles est déduit l'impact des exonérations existantes. En 2015, les locaux professionnels représentaient 46 % des bases totales, et les locaux d'habitation 54 %, soit une répartition identique à celle de 2014.

En 2015, la fiscalité directe a été écrêtée par quatre mécanismes de péréquation pour un montant total de 341 M€ (332,4 M€ en 2014) en augmentation de 2,6 % :

- le FNGIR, dont le montant définitif notifié en 2013 s'établit à 241,9 M€ ;
- la contribution à la péréquation des droits de mutation pour 49,8 M€, en hausse de 5,5 % compte tenu de la progression du produit en 2014 ;
- la péréquation sur la CVAE pour 19,3 M€, en hausse de plus de 45 % compte tenu en particulier de l'augmentation du plafonnement votée en loi de finances pour 2015 (de 2 à 3 % du produit N-1 de la CVAE) ;
- la contribution au fonds de solidarité des départements d'Ile-de-France, à hauteur de 30 M€, montant identique à celui de 2014.

Au final, la fiscalité directe nette du FNGIR s'est élevée à 719,7 M€, en hausse de 2,8 %, et la fiscalité nette des péréquations à 620,6 M€, en hausse de 1,8 %.

2. Une embellie conjoncturelle des droits d'enregistrement induisant une hausse des autres recettes fiscales

Le produit des droits de mutation (y compris la taxe additionnelle) a connu une progression de près de 38 %, pour atteindre 572,3 M€, le nombre de ventes de logements anciens progressant fortement tandis que les prix sont restés globalement stables en Ile-de-France, voire en légère diminution dans les Hauts-de-Seine². La Chambre des Notaires d'Ile-de-France note en effet dans son communiqué de presse de janvier 2016 « un niveau d'activité historiquement élevé », la reprise bénéficiant à tous les départements. Les taux d'intérêt historiquement bas des crédits immobiliers contribuent par ailleurs au soutien du marché immobilier.

² - 1,9 % entre septembre-novembre 2014 et septembre-novembre 2015 pour les appartements anciens et - 2,1 % pour les maisons anciennes.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), transférée au titre du RSA, se maintient à 99,5 M€. Le produit du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) enregistre une hausse de 2,2 % compte tenu de l'importance du nombre des contrats d'insertion conclus par le Département (5,5 M€).

Au titre des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 sur les responsabilités locales, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et le complément de TICPE ont généré une recette de 83,3 M€, en baisse de 3,4 %. En effet, le reliquat de 2015 a été ordonnancé sur l'exercice 2016 pour 4 M€.

3. Les dotations de l'État subissent à nouveau une forte contraction

Le montant de la DGF versée en 2015 chute de près de 20 % (- 48 M€) pour atteindre le niveau de 195,5 M€. Cette contraction résulte essentiellement de la baisse globale des concours financiers de l'État aux collectivités et, dans une moindre mesure, de l'abondement de la part « péréquation » de la DGF. Au total, depuis 2013, la DGF a été réduite de près de 68 M€.

Quant aux dotations de compensation relatives aux exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement pour le budget de l'État, elles sont en chute de près de 18 % pour s'établir à 9,2 M€.

4. La politique de défaisance des biens départementaux

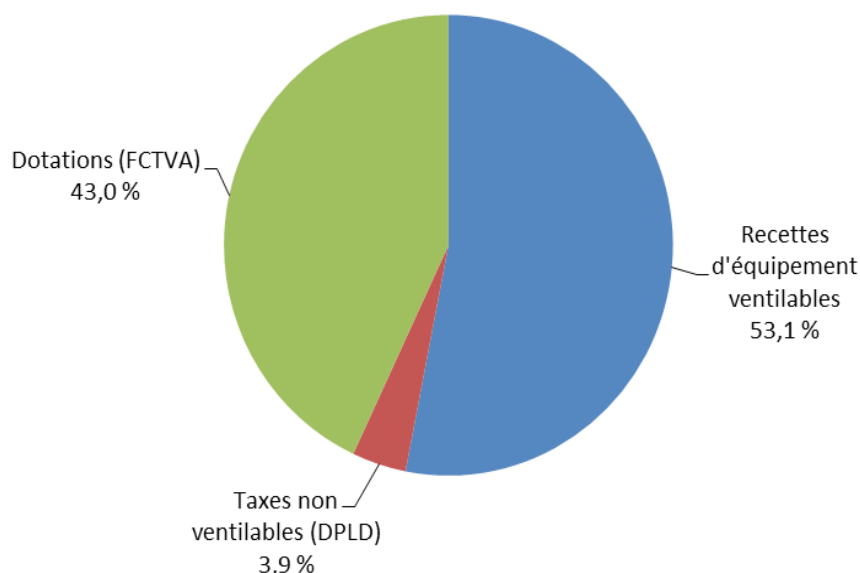
Les cessions dans le cadre de la politique de défaisance des biens devenus inutiles au Département se sont poursuivies en 2015.

Les cessions ont généré une recette de près de 11 M€ en 2015. Les principaux faits marquants sont la vente de l'ancienne caserne de gendarmerie de Garches à Hauts-de-Seine Habitat pour réaliser des logements sociaux, la vente d'un terrain constructible de 5 000 m² à la Ville d'Antony pour y édifier un groupe scolaire et la remise à la Commune de Vanves du bâtiment situé 1 bis, rue Aristide Briand pour la réalisation d'un programme d'aménagement communal, le Département ayant en outre procédé à des ventes aux enchères de pavillons et terrains à bâtir.

B. UN REcul DES RECETTES D'INVESTISSEMENT QUI SE POURSUIT

Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières et excédent reporté s'élèvent à **90,6 M€**, en baisse de 19 %.

Répartition des recettes réelles d'investissement hors opérations financières et excédent reporté 2015



Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 39 M€, montant équivalent à celui de 2014.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste gelée à 6,9 M€.

Le dépassement du plafond légal de densité (DPLD), dont le produit est amené à disparaître compte tenu de la suppression de cette taxe d'urbanisme en 2012, connaît un doublement de son produit en s'établissant à 3,5 M€, ce qui correspond à un reliquat de taxe sur un ancien permis de construire.

Les subventions d'investissement reçues (hors DDEC) sont en baisse de plus de 18 %, s'établissant à 36,1 M€. L'avancement des opérations financées pour le compte de l'Etat au cours de la délégation des aides à la pierre s'est traduit en 2015 par une diminution des dépenses et par une baisse concomitante des recettes associés qui se situent à 13,4 M€. Les subventions pour la construction des tramways s'établissent à 5,5 M€, soit une baisse de près de 7 %, les programmes des T1, T2 et T6 étant arrivés à leur fin.

II. DES DÉPENSES 2015 S'INSCRIVANT DANS UN CONTEXTE FINANCIER PRÉOCCUPANT POUR L'ENSEMBLE DES DÉPARTEMENTS

Les dépenses réelles de l'exercice 2015 (**2 165 M€**) sont quasi stables par rapport à celles de 2014 (2 164 M€). Hors dette et FNGIR, elles s'élèvent à **1 887 M€**.

A. UNE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MALGRÉ UNE CHARGE CROISSANTE DES DÉPENSES CONTRAINTES

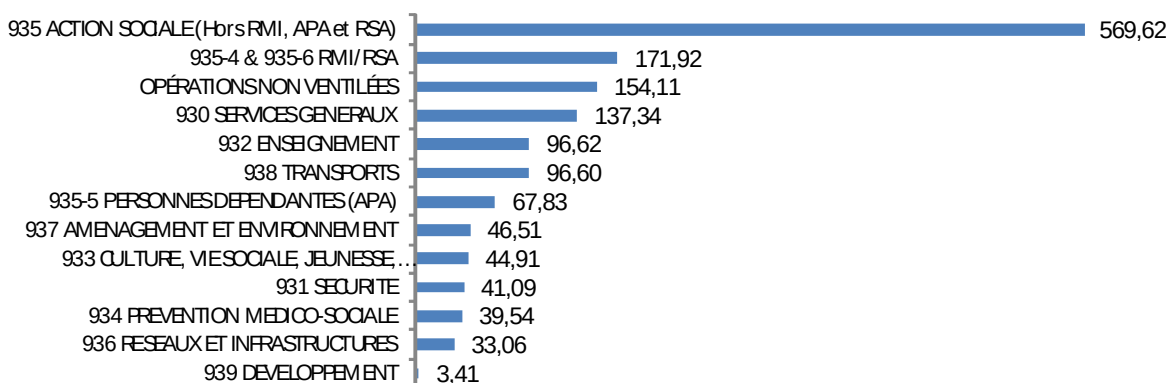
Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent **1 753 M€** en 2015, contre 1 704 M€ en 2014.

Hors dette et hors péréquation au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), les dépenses de fonctionnement représentent 1 503 M€³, soit un taux de réalisation de 93,5 % par rapport aux crédits ouverts.

Cette augmentation de + 3 % de nos dépenses de fonctionnement doit cependant être nuancée, étant induite principalement par la provision de 45 M€ liée à la constatation du titre de pénalité de retard émis en 2014 à l'encontre de Sequalum et non recouvré à ce jour.

Au vu de la structure de nos dépenses de fonctionnement, les dépenses sociales représentent 56 % des dépenses réelles, hors dette et FNGIR :

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitres fonctionnels - CA 2015 (hors dette et FNGIR) - en M€



³ Contre 1 454 M€ en 2014.

1. Une action renforcée dans le domaine de la solidarité

Notre compte administratif 2015 traduit le renforcement de l'action départementale en faveur de la protection des personnes les plus fragilisées. Les dépenses du secteur social⁴ se sont ainsi élevées à 849 M€ en 2015, contre 846 M€ en 2014, avec :

- une dépense en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées, qui reste stable et s'élève à **318,5 M€** ;
- une augmentation des crédits consacrés aux personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés financières, s'établissant à **180,2 M€⁵**, soit une progression de 0,5 % par rapport à 2014 ;
- un engagement renforcé consacré aux enfants et adolescents en danger ou en risque, pour un montant de **171 M€**, soit une augmentation de + 2,7 % par rapport à 2014 ;
- un soutien porté à la petite enfance atteignant **43 M€** ;
- un renforcement des dispositifs de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, mobilisant **41 M€**, en progression de 3,4 %.

1.1 Les actions dédiées aux personnes en situation de handicap

Notre action dans le domaine du handicap constitue un axe fort de notre politique sociale avec des dépenses réalisées en 2015 de 161,3 M€ contre 157,6 M€ en 2014, soit une augmentation de 2,3 %, répartie entre l'aide à l'hébergement et l'aide au maintien à domicile.

En 2015, l'hébergement des personnes handicapées a représenté une dépense de 101,5 M€, contre 98,6 M€ en 2014, soit une hausse de 2,9 % engendrée principalement par l'ajustement des moyens octroyés aux établissements et par l'ouverture de places.

En outre, 59,8 M€ ont été consacrés à l'aide au maintien à domicile des personnes handicapées, contre 59 M€ en 2014 (+ 1,4 %) :

- cette progression découle notamment de la hausse de la dépense relative à la prestation de compensation du handicap (PCH), passant de 28,9 M€ en 2014 à 29,8 M€ en 2015 (+ 3,1 %). Un rattachement de charges de PCH sur la base d'engagements statistiques est effectué chaque année afin de mieux traduire comptablement le coût de cette prestation à la date d'éligibilité des nouvelles demandes. A fin décembre 2015, 2 492 adultes et 155 enfants ont perçu la PCH (à domicile et en établissement) ;
- le versement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) poursuit sa diminution en raison du basculement des bénéficiaires vers la PCH, s'élevant à 12,1 M€ contre 12,6 M€ en 2014 (- 4 %). Au 31 décembre 2015, 1 799 personnes ont bénéficié de l'ACTP contre 1 903 au 31 décembre 2014 ;
- le Département a également consacré en 2015 une dépense de 14,6 M€ à l'accueil de jour et aux services d'accompagnement des personnes handicapées (contre 13,7 M€ en 2014). A fin décembre 2015, 976 adultes ont bénéficié de l'un des deux dispositifs de maintien à domicile, contre 917 en 2014 ;
- enfin, le service de transport « Pour Aider à la Mobilité 92 » (PAM 92) permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, de porte à porte et à prix réduit. En 2015, 31 380 courses ont été effectuées pour une dépense de 2,4 M€.

⁴ Dépenses constatées en 2015 sur les chapitres 934, 935, 9354, 9355, 9356.

⁵ Dépenses constatées en 2015 sur la Direction de l'Insertion et des Actions Sociales (177 M€) et sur la Direction de l'Emploi du Pôle Attractivité Emploi (3,2 M€).

1.2 L'accompagnement des personnes âgées

L'action en faveur des personnes âgées s'est élevée en 2015 à 157,2 M€, contre 160,9 M€ en 2014. Cette diminution de 2,3 % est issue principalement de sorties du dispositif suite à des décès de bénéficiaires.

Les dépenses relatives à l'hébergement des personnes âgées se sont élevées à 102 M€ en 2015. Elles comprennent notamment :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, pour une dépense de 36,6 M€ contre 37,1 M€ en 2014, avec 8 396 bénéficiaires payés au 31 décembre 2015 contre 8 340 un an auparavant ;
- l'hébergement des personnes âgées pour une dépense de 65,5 M€, dont la baisse de 2,2 % par rapport à 2014 fait suite à la diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (2 566 au 31 décembre 2015 contre 2 656 au 31 décembre 2014).

Au titre du maintien à domicile des personnes âgées, les dépenses se sont élevées à 54,8 M€ en 2015 contre 56,3 M€ en 2014, avec principalement :

- les dépenses consacrées à l'APA à domicile, qui se sont élevées à 31,2 M€, avec 7 372 bénéficiaires payés au 31 décembre 2015 contre 7 515 au 31 décembre 2014 ;
- le titre Améthyste, qui a mobilisé 20,1 M€ en 2015, pour 45 527 titres payés au 31 décembre 2015.

1.3 La lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté

En 2015, les actions en direction des personnes vulnérables se sont élevées à 180,2 M€ contre 179,4 M€ en 2014, et ont, notamment, permis à plus de 76 000 personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité d'être reçues dans les espaces départementaux d'actions sociales (EDAS).

Les allocations versées au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) ont connu une progression de 4,8 % par rapport à l'exercice 2014, représentant une dépense de 163,7 M€. Comme les années précédentes, cette hausse intègre la revalorisation de l'allocation conduite dans le cadre des mesures du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (avec + 0,9 % d'indexation sur l'inflation au 1^{er} janvier 2015 et + 2 % à compter du 1^{er} septembre 2015). A fin septembre 2015, le nombre de bénéficiaires du RSA s'élevait dans notre Département à 40 835 (contre 38 109 foyers en 2013 et 40 246 en 2014, à la même période).

Le Département a également consacré 7,6 M€ en 2015 pour des actions visant à favoriser le retour à l'emploi, dont :

- l'insertion par l'activité économique, pour un total de 1,3 M€, a permis de subventionner 40 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), qui ont recruté et accompagné dans l'emploi 970 personnes ;

- les actions de formation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle, pour 1,3 M€, ont bénéficié à 769 personnes ;
- le financement de 11 Espaces Insertion couvrant 25 communes, pour une dépense de 3,3 M€. Fin 2015, les Espaces Insertion suivaient, en parcours mixte d'accompagnement socioprofessionnel, 4 065 bénéficiaires du RSA et ont permis de ramener à l'emploi 2 630 personnes. Le taux de retour à l'emploi des Espaces Insertion se chiffre à 38,2 %.

Par ailleurs, le Département, grâce à son action d'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux et de services, a permis à 263 bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi en 2015.

L'action de la Mission Prospection et Placement a également permis à 567 bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi sur la période de 2013 à fin 2015.

Sur cette période, ce sont 60 entreprises qui ont été prospectées (dont 40 TPE – PME), 173 sessions de pré-recrutement et ateliers de préparation des candidats qui ont été organisés, plus de 35 métiers proposés aux candidats, dont 42 % ont été positionnés sur des CDI.

Le ratio moyen candidats sélectionnés / placements réalisés s'élève à 40 %. De plus, 74 % des salariés placés en 2014 étaient toujours en emploi un an après leur recrutement.

Enfin, le Département a œuvré, en 2015, en faveur du droit au logement au travers du Fonds de Solidarité Logement (FSL), pour une dépense de 6,8 M€. Ce fonds aide les ménages en difficulté, qui relèvent du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), à accéder et à se maintenir dans le logement ainsi qu'à disposer de la fourniture d'énergie et d'eau. A compter de 2015, le FSL intègre le financement des associations et CCAS qui ont passé une convention avec le Département dans le cadre de l'Accompagnement social lié au logement (ASLL).

1.4 La prévention et la protection des enfants et des jeunes en danger ou en risque

Les dépenses réalisées dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance se sont établies à 171 M€ en 2015, soit une progression de 2,7 %.

Elles répondent aux orientations définies dans le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse 2012-2016, qui consiste à améliorer la prévention des situations à risque, à privilégier les aides éducatives plutôt que le placement et à favoriser le placement familial plutôt qu'en établissement collectif. Ainsi, au titre de l'exercice 2015, il a été consacré :

- à l'hébergement des enfants de l'ASE, 122,5 M€, soit une hausse de 6,6 % par rapport à 2014, avec un nombre d'enfants pris en charge de 2 668 enfants accueillis au 31 décembre 2015 (contre 2 673 au 31 décembre 2014) ;
- aux actions de prévention, 17,9 M€ dont 14,6 M€ pour les organismes de prévention et les relais parentaux (11,6 M€ ont concerné 12 clubs de prévention), ainsi que 2,5 M€ pour le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), le financement des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) et le soutien à la parentalité ;

- à l'aide à domicile, 19,9 M€, qui ont notamment permis de financer les actions éducatives (17,9 M€) ainsi que les aides financières aux familles en difficulté (1,5 M€) ;
- à l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants, 5,9 M€⁶, et à l'accueil de jour d'enfants, 4 M€.

1.5 Les actions pour la petite enfance

Le Département a consacré près de 43 M€⁷ à la petite enfance.

Cette année, encore, le Département a développé l'accueil à la petite enfance. Ainsi, au 31 décembre 2015, 40 588 places ont été pourvues contre 40 212 places au 31 décembre 2014, pour un montant total de 27,6 M€, dont :

- 25,9 M€ à destination des crèches conventionnées ;
- 1,3 M€ au titre de la municipalisation des crèches collectives et familiales ;
- 0,4 M€ pour les crèches départementales.

En outre, l'aide financière apportée aux parents pour la garde des jeunes enfants, à travers le dispositif « Bébédome 92 », a bénéficié à 10 641 familles en 2015, pour un montant de 8,6 M€.

Un soutien départemental a également été apporté à la promotion de la santé de la mère et de l'enfant au sein des centres de protection maternelle et infantile et des centres de planification et d'éducation familiale (4,7 M€), ainsi qu'en faveur de l'enfance handicapée (2,1 M€).

2. La prévention de la délinquance et l'aide aux victimes

L'engagement du Département en matière de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes a représenté pour l'année 2015 une dépense de 41,1 M€ avec principalement :

- les participations du Département des Hauts-de-Seine au budget de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et aux services communs de la Préfecture de police qui ont mobilisé une enveloppe de 38,5 M€ ;
- l'appui spécifique aux associations de soutien aux victimes de violences conjugales pour un montant de plus de 1 M€ ;
- le soutien aux actions locales de prévention de la délinquance menées dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance pour un montant de 0,8 M€ en 2015.

⁶ Hors Centre Maternel des Marronniers.

⁷ Hors charges de personnel pour les crèches départementales et hors frais de mise à disposition de personnel dans les crèches familiales et collectives municipalisées (8 M€ réalisés en 2015). Ces dépenses comprennent 9,5 M€ dans le cadre de la démarche de contractualisation avec les villes.

3. L'éducation, le sport et la culture au service de tous

3.1 L'éducation

3.1.1 Le fonctionnement des collèges

En 2015, le Département a consacré 15,8 M€ à la dotation globale de fonctionnement des 98 collèges publics, dont 13,1 M€ destinés aux frais de viabilisation et d'entretien des établissements, ainsi que 9,3 M€ dédiés au fonctionnement des externats et à la rémunération des personnels non enseignants des 34 collèges de l'enseignement privé des Hauts-de-Seine.

En matière de restauration scolaire, l'année 2015 a été marquée par la première année d'exécution de la délégation de service public regroupant 55 collèges. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 1 821 951 repas ont été distribués, pour un montant de 6,02 M€. Ce montant intègre également l'aide financière à la demi-pension en faveur des familles ainsi que la compensation entre les tarifs de repas pratiqués par le délégataire et le tarif de référence de 4 € voté par le Département.

Afin de favoriser la fréquentation de la demi-pension, une aide financière venant en déduction du prix du repas est proposée aux familles les plus en difficulté. Cette mesure s'est élevée à 0,9 M€ en direction des élèves des collèges hors du périmètre de la DSP.

3.1.2 Les actions éducatives

Le Département poursuit son action d'accompagnement des élèves en difficulté en proposant des actions éducatives adaptées. Ce sont ainsi 73 991 collégiens qui ont bénéficié des 12 dispositifs d'actions éducatives, reconduits à l'identique pour l'année scolaire 2014/2015, correspondant à 72 777 places.

Au titre du Plan pour la Réussite à l'Ecole (PRE), 1,6 M€ (hors médiation éducative) de dépenses ont été réalisées sur l'exercice 2015, dont 1,1 M€ pour la rémunération des intervenants des actions pédagogiques.

Les dépenses au titre du PRE comprennent notamment :

- le dispositif de soutien aux collégiens en difficulté (ex : Actions éducatives pour tous), qui a accueilli pour l'année scolaire 2014/2015, 8 638 élèves au sein de 294 ateliers pédagogiques (6 thématiques) ou d'études encadrées, pour leur permettre d'acquérir des savoirs et de mobiliser leurs compétences ;
- le Plan pour la Réussite à l'Ecole et une Meilleure Insertion Scolaire, PREMIS, permettant de lutter contre l'échec scolaire d'élèves en très grande difficulté au travers d'ateliers en petits groupes et de tutorat ;
- le Soutien aux Initiatives Educatives Locales, SIEL, proposant à 91 collèges publics et privés de monter 170 projets éducatifs avec un partenaire local pour 10 456 élèves.

Le Département a également permis à 33 618 jeunes d'utiliser leur chéquier électronique P@ss 92 de 70 €, pour financer leur inscription à des activités extra scolaires culturelles ou sportives. 2,4 M€ ont été dédiés à ce dispositif en 2015.

Enfin, 4,5 M€ ont été consacrés à l'exploitation et à la maintenance des installations et équipements du programme Environnement Numérique des Collèges.

3.1.3 Les actions relatives à l'enseignement supérieur

La reprise en gestion directe de l'ensemble immobilier du Pôle universitaire Léonard de Vinci par le Département, depuis le 1^{er} janvier 2013, a permis d'en optimiser la gestion et de réaliser un contrôle plus performant des prestations. La dépense s'est établie à 5,5 M€ en 2015.

La convention cadre liant le Département et l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPOND) depuis 2013 pour une durée de trois années est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Elle a permis l'accomplissement de projets aux objectifs communs dans des domaines aussi divers que l'animation culturelle de la vie étudiante, l'aménagement du campus ou encore les innovations numériques à travers le cartable numérique ou encore l'open data. Le montant des dépenses pour 2015 s'est élevé à 80 k€ en fonctionnement⁸. Une nouvelle convention est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre en septembre 2016.

3.2 Les actions relatives aux sports

En 2015, le Département a poursuivi son programme d'actions fortes et diversifiées destiné à répondre aux besoins et attentes sportives des Alto-séquanais. Au-delà du simple plaisir de la pratique, il s'agit surtout de s'appuyer sur les valeurs du sport et de les transmettre avec un objectif éducatif et de citoyenneté, notamment en direction des jeunes.

Le Département a ainsi consacré, en plus des moyens alloués dans le cadre des contrats de développement avec les Communes, près de 15 M€, répartis comme suit :

- 6,7 M€ pour le soutien, entre autres, aux associations sportives, aux comités sportifs départementaux, aux centres de formation sportive, au sport de haut niveau, marqueur de l'identité de notre Département et de valeurs positives, et pour les manifestations sportives d'envergure départementale ;
- 5,9 M€ pour les équipements sportifs départementaux, soit :
 - o 3,6 M€ pour les Syndicats mixtes à vocation sportive (Parcs des Sports de Puteaux et d'Antony, piscine de la Grenouillère à Antony et Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres) ;
 - o 2,3 M€ pour le fonctionnement et l'entretien des équipements sportifs départementaux comme le stade départemental Yves du Manoir à Colombes, le stade du Pré Saint-Jean, ou encore le Domaine départemental du Haras de Jardy, permettant ainsi au Département de continuer à développer un maillage équilibré d'équipements sportifs sur l'ensemble de notre territoire ;
- 2,3 M€ pour les actions en faveur des jeunes, valides et handicapés, pour la pratique sportive scolaire, périscolaire et extra-scolaire, dont 1,5 M€ pour le dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine.

⁸ 340 k€ en investissement.

3.3 La culture

La politique culturelle du Département s'articule principalement autour du projet de la Vallée de La Culture. Ce projet a pour ambition de dynamiser notre territoire en proposant une offre culturelle variée et ouverte à tous.

En 2015, le Département a ainsi consacré 14,3 M€ à la culture.

Les deux festivals départementaux ont attiré, cette année encore, un large public en rassemblant près de 50 000 spectateurs au Défense Jazz Festival et plus de 36 000 spectateurs au festival Chorus (1,6 M€).

Des activités ont également été développées afin de sensibiliser les collégiens aux loisirs culturels, tel le dispositif Eteignez vos portables qui a bénéficié à plus de 17 000 collégiens (0,2 M€).

En outre, l'année 2015 a été celle de la réforme du régime des subventions, dans le but, d'une part, de moderniser les modalités des demandes de subventions relevant du guichet unique, d'autre part, de modifier la politique d'attribution des subventions pour la recentrer sur les actions et les projets relevant d'un intérêt départemental. Ainsi, le Département a soutenu, en 2015, 199 structures culturelles pour un montant de près de 10 M€.

Enfin, les 4 équipements culturels des Hauts-de-Seine ont présenté, au travers des collections départementales et des expositions temporaires, des œuvres variées attirant un large public. Les dépenses de fonctionnement de ces 4 équipements se sont élevées à :

- 0,5 M€ pour Albert-Kahn, musée et jardin départementaux, qui a attiré 97 662 visiteurs malgré le début des travaux (0,5 M€), rapportant 0,2 M€ de droits d'entrée ;
- 0,3 M€ pour le musée du Domaine départemental de Sceaux qui a attiré 28 938 visiteurs, générant 32 k€ de droits d'entrée ;
- 0,3 M€ pour la Maison de Chateaubriand qui a attiré 20 689 personnes et son parc 42 437, pour 30 k€ de droits d'entrée ;
- 0,4 M€ pour la direction des archives départementales qui a attiré plus de 6 000 visiteurs dont essentiellement des collégiens.

4. Un territoire d'échange et de soutien économique

4.1 Le développement économique et l'économie solidaire

Dans l'objectif de renforcer l'attractivité économique et d'encourager le développement de l'emploi sur son territoire, le Département a consacré, en 2015, 13 M€ et a ainsi poursuivi sa mobilisation avec une double volonté :

- soutenir le développement et la croissance des entreprises des Hauts-de-Seine, avec notamment :
 - o le soutien à l'artisanat, aux jeunes entreprises et aux PME pour 0,8 M€. Le dispositif d'aide aux métiers de bouche est désormais connu sur le territoire et a très fortement progressé en 2015 avec 14 projets soutenus financièrement, portant le nombre total de boutiques ouvertes à 34 ;

- o le soutien à l'économie sociale et solidaire dont 0,6 M€ ont été versés aux entrepreneurs sociaux sélectionnés lors de l'appel à projet continu. C'est ainsi que 68 projets ont été accompagnés depuis 2011, générant 784 emplois, dont 657 pour des bénéficiaires du RSA ;
 - o le soutien à l'internationalisation des entreprises pour 0,45 M€. Le dispositif Team Export a connu une forte montée en puissance, portant le nombre d'entreprises bénéficiaires à 39 en 2015. Grâce à cela, 186 emplois ont été créés ;
 - o l'appui au développement touristique pour 0,9 M€.
- attirer les entreprises et les investisseurs étrangers sur notre territoire, avec notamment les actions suivantes :
 - o la participation à l'établissement Defacto pour 5,5 M€ au titre de 2015⁹, en section de fonctionnement. Defacto alloue un investissement important pour les équipements techniques et de sécurité, et se consacre à des projets urbains de grande ampleur qui impliquent des chantiers sur plusieurs exercices tels que la rénovation des terrasses Boieldieu, de l'escalier Kowalski et du parc Diderot, mais également des travaux de valorisation concernant le Belvédère et le Bistrot à vin, ou encore les entrepôts Reflets et Iris. L'établissement s'investit également dans l'animation et le développement culturel du site (à travers notamment la valorisation des œuvres d'art dans le cadre de l'opération « Paris La Défense Art Collection »), ainsi que dans la gestion de la mobilité (comme l'accessibilité PMR) et l'apport d'informations (signalétique, dispositif de géolocalisation) pour les salariés et les habitants du quartier d'affaires.
 - o la prospection internationale d'entreprises étrangères en vue de les implanter sur le territoire des Hauts-de-Seine pour 0,3 M€.

4.2 La coopération internationale

Une dépense¹⁰ de 1,1 M€ a été consacrée aux actions de coopération internationale en 2015.

Le Département a notamment poursuivi ses engagements en Arménie, au Cambodge et en Haïti.

4.2.1 Les programmes de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

De 2008 à 2015, près de 11,5 M€ ont été engagés par le Département pour soutenir des programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires.

Haïti	5 programmes pluriannuels et un projet d'urgence	2,7 M€
Cambodge	3 programmes pluriannuels	3,2 M€
Arménie	1 programme pluriannuel	3,7 M€
Mali	2 programmes pluriannuels	1,8 M€

⁹ Près de 5 M€ de participation en investissement.

¹⁰ 0,4 M€ en investissement.

En 2015, deux aides d'urgence ont été votées, l'une en faveur de Solidarités International pour son programme d'urgence au Népal, suite aux séismes d'avril et de mai (30 k€), l'autre destinée à Médecins Sans Frontières dans le cadre de son intervention d'urgence en Afrique de l'Ouest, afin de lutter contre l'épidémie d'Ebola (10 k€).

4.2.2 L'édition 2015 d'Initiatives Jeunes Solidaires

En 2015, 42 projets ont été soutenus pour un montant total de 0,1 M€ dans 17 pays.

Le dispositif départemental, créé en 2008, soutient l'engagement de jeunes Alto-séquanais en faveur de projets d'aide au développement et de solidarité internationale visant à contribuer à la lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté.

Cet appel à projets s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, le porteur de projet devant obligatoirement habiter, étudier ou travailler dans les Hauts-de-Seine. Les actions ont une durée comprise entre 1 et 12 mois et doivent être menées en partenariat avec une association dont le siège est en France et un partenaire local. Les actions sont soutenues par le Département sous réserve que les conditions de sécurité soient assurées pour les participants.

En complément d'une aide financière de 6 000 € maximum, le dispositif propose un accompagnement des jeunes dans la mise en œuvre des projets et leur restitution sur le territoire des Hauts-de-Seine.

5. Les actions politiques de la ville et du logement

5.1 La politique de la ville

Conformément aux nouvelles modalités d'attribution des crédits départementaux dédiés à la politique de la ville, mis en place à compter de l'exercice 2015, le Département a versé près de 2 M€ au titre de la politique de la ville. Ce montant correspond à 90 % de la subvention annuelle allouée aux communes maintenues dans le dispositif, le solde étant versé sur présentation d'un bilan au premier semestre de l'année 2016.

5.2 Le Prêt logement Hauts-de-Seine

En 2015, le Département a versé 3,6 M€ de bonifications d'intérêt d'emprunt aux établissements de crédit partenaires du dispositif Prêt logement Hauts-de-Seine.

6. La poursuite de la contractualisation

Au 31 décembre 2015, 21 contrats de développement commune-département étaient en vigueur. Les subventions de fonctionnement versées dans le cadre de ces contrats de développement Département-Villes ont représenté une dépense de 11,9 M€ dont 9,5 M€ consacrés aux crèches/Relais d'Assistantes Maternelles/Relais d'Assistantes Parentales, 1,1 M€ consacrés aux activités culturelles et artistiques et 0,5 M€ consacrés aux activités sportives.

7. Des charges de personnel maîtrisées

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre par nature 012) s'établissent en 2015 à 291,8 M€ contre 289,1 M€ en 2014, soit une légère augmentation de 0,9 %. Cette évolution est la traduction de deux effets : d'une part, la reprise en gestion directe des prestations sociales en faveur du personnel, d'autre part la maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel.

En effet, la reprise en régie, au cours de l'année 2015, des prestations sociales précédemment gérées par l'Association des Œuvres Sociales (AOS), a été réalisée afin d'assurer la sécurité juridique de la gestion et des prestations proposées par le Département. Ces dépenses ont représenté un transfert de charge de + 4,8 M€ sur le chapitre 012 en 2015, ainsi que le versement de 3,1 M€ au titre de la subvention annuelle à l'AOS (contre 7,1 M€ en 2014).

Par la maîtrise de ses dépenses de personnel, le Département a pu compenser l'évolution naturelle de la masse salariale et financer sur 2015 des mesures réglementaires nouvelles, telles que :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) qui prend en compte l'évolution de la carrière des agents départementaux : avancements d'échelon, avancements de grade et promotions internes... (+ 2,7 M€) ;
- la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C au 1^{er} janvier 2015 (+ 1,3 M€) ;
- la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 qui dans sa dernière phase concernait les agents de catégorie A. En 2015, 59 agents ont bénéficié d'une nomination en tant que stagiaire (ce qui a eu un impact sur le versement de la prime d'installation pour + 0,1 M€) ;
- la mise en œuvre des réformes catégorielles (comme par exemple, la réforme du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales et la revalorisation de la grille indiciaire des médecins territoriaux) (+ 0,1 M€) ;
- les hausses de cotisations sociales en part patronale pour la retraite et la vieillesse essentiellement (+ 0,1 M€).

En outre, le Département a consacré un budget de 1,2 M€ à la formation des agents (hors cotisation CNFPT). Les actions relevant du plan de formation 2015 ont été structurées autour de 4 enjeux majeurs :

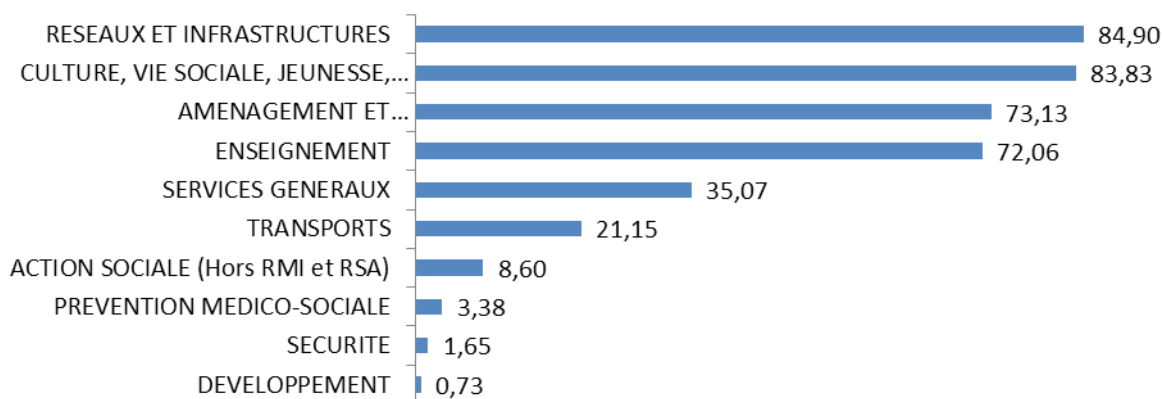
- le respect des obligations statutaires et réglementaires,
- l'adaptation des compétences individuelles à l'évolution des métiers,
- la création d'une culture commune et la diffusion de méthodes de travail modernisées,
- l'accompagnement et le développement des compétences managériales.

B. UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT ŒUVRANT À LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

Les dépenses réelles d'investissement atteignent **412 M€** en 2015, contre 460 M€ en 2014.

Le montant des dépenses réelles d'investissement, hors dette, s'élève à **384 M€** contre 433 M€ en 2014, soit un taux de réalisation de 82,3 % par rapport aux crédits ouverts, hors opérations liées au THD.

Répartition des dépenses d'investissement par secteurs - CA 2015 (hors dette) - en M€



1. La mobilité sur l'ensemble du territoire

1.1 Les infrastructures routières

Dans le domaine de la voirie, 61,3 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2015, soit 89,2 % des crédits ouverts sur l'exercice.

Le Département a principalement œuvré à poursuivre la réalisation de projets structurants renforçant le maillage du territoire, ainsi qu'à requalifier et sécuriser les routes départementales.

Pour ce qui concerne les opérations individualisées d'investissement, 23,2 M€ ont été alloués à la poursuite ou à l'achèvement d'importants chantiers. Les principales dépenses ont été les suivantes :

- sur la RD 7 Vallée Rive Gauche de Sèvres à Paris, il a été consacré 9,4 M€ qui ont notamment permis de réaliser la section entre la ZAC des Chartreux et le pont d'Issy, le début de la section entre la place de la Résistance et le carrefour Vaugirard à Issy-les-Moulineaux, ou encore le début de la section entre la rue de la Verrerie et le carrefour Vaugirard à Meudon ;

- sur la RD 920 section sud, qui traverse les centres villes d'Antony, de Bourg-la-Reine et de Sceaux, 7,4 M€ ont été alloués et ont notamment permis de réaliser :
 - o la section entre l'avenue du Président Kennedy et l'avenue Gabriel Péri à Antony. La dernière phase en cours vers le centre-ville a permis d'augmenter les places de stationnement, d'aménager les chaussées et trottoirs et de procéder à la plantation d'arbres ;
 - o la section entre l'avenue de la Duchesse du Maine et la place de la Libération à Antony, Sceaux et Bourg-la-Reine, dont les travaux se sont terminés fin 2015. Les plantations d'arbres sont intervenues durant l'hiver 2015-2016 ;
- pour la RD 74 et la création d'une piste cyclable à Bourg-la-Reine, 2 M€ ont permis de compléter les voies cyclables sur un linéaire total de 1,2 km ;
- enfin, pour la RD 1 à Clichy-la-Garenne, 1,9 M€ ont notamment été dédiés aux travaux d'élargissement de l'ouvrage ferroviaire du pont-rail Michelet par SNCF Réseau, dont les travaux terminés en janvier 2015 parachèvent ainsi un premier temps de travaux préparatoires au projet de requalification de la RD 1.

S'agissant des opérations de gestion, d'entretien et de renouvellement globalisées sur le patrimoine départemental, les investissements ont porté sur :

- des travaux récurrents sur les voies (9,2 M€) afin d'assurer l'amélioration et les grosses réparations des routes départementales ;
- des conventions de municipalisation pour la remise en état des voies transférées (7,7 M€) dont les conventions de Châtenay-Malabry, Clichy et Courbevoie ont été soldées, ce qui représente en tout 6,2 km de voies déclassées ;
- l'éclairage public, la rénovation et le gros entretien (4,7 M€) ;
- des travaux d'entretien des ouvrages d'art (4,1 M€) dont 1,9 M€ pour la réhabilitation du pont de Puteaux ;
- les aménagements réalisés au titre de la sécurité routière (3,5 M€) ;
- la lutte contre les nuisances phoniques (1,4 M€) ;
- les travaux relatifs à la signalisation et l'exploitation de la route (1,5 M€).

En ce qui concerne le développement de l'accessibilité de la voirie départementale et les mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, 3,8 M€ de travaux ont été réalisés en 2015.

1.2 Les infrastructures de transports

En 2015, un investissement de 21,5 M€ a été consacré aux études et travaux d'infrastructures de transports soit 83,3 % du budget alloué à cet effet. Les dépenses se répartissent essentiellement entre les tramways réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale et les participations aux autres grands projets menés sous maîtrise d'ouvrage RATP ou SNCF.

Le Département a ainsi consacré 7 M€, en 2015, au solde des opérations de tramways suivants :

- le tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay pour 3,7 M€ ;
- le tramway T2 La Défense-Bezons pour 2 M€ ;
- le tramway T1 Saint-Denis / Asnières-Gennevilliers pour 1,3 M€.

Il a contribué à hauteur de 6 M€ aux futurs tramways qui seront réalisés dans le Département :

- le tramway T10 Antony-Clamart pour 3,5 M€ ;
- le tramway T1 Asnières-Gennevilliers / Colombes pour 2,5 M€.

Le Département est également engagé dans les prolongements des lignes de métro 4 à Bagneux (3,1 M€) et 14 à Saint-Ouen (2,3 M€), ainsi que dans l'aménagement du pôle multimodal de Nanterre-Université (2,2 M€), qui a été mis en service le 17 décembre 2015.

Enfin, le Département a consacré 0,5 M€ aux études générales relatives aux infrastructures de transports, notamment dans le cadre d'une convention passée avec la Société du Grand Paris pour le pilotage des comités de pôles autour de 4 futures gares de la ligne 15 sud.

2. L'engagement soutenu pour l'habitat et la rénovation urbaine

En 2015, le Département a poursuivi son engagement dans le domaine de l'habitat. 34 M€ ont ainsi été versés en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre de logement, et 23,1 M€ de subventions ont été versées dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, soit un montant total de crédits de paiement mobilisés à hauteur de 57,1 M€.

Sur ce total de 57,1 M€, les versements en faveur du logement social s'élève à 46,5 M€, la différence étant versée en faveur de l'amélioration du parc privé et des aménagements et équipements relevant de la rénovation urbaine.

2.1 L'habitat

2.1.1 La délégation des aides à la pierre

Dans le cadre de la convention de clôture de la délégation des aides à la pierre de l'État en date du 19 juillet 2013, le Département a accepté de prendre en charge le versement des subventions engagées jusqu'au 31 décembre 2012. En 2015, les aides versées pour le compte de l'État ont représenté un montant de 7,2 M€ pour le parc social et de 2,1 M€ pour le parc privé.

2.1.2 Le logement social et étudiant

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le Département a fixé son intervention en matière de logement social sur la base de critères permettant de promouvoir la mixité sociale. L'intervention départementale s'applique à tous les types de produits, qu'il s'agisse de logements familiaux ou de structures collectives.

En ce qui concerne le logement étudiant, la politique du Département s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 15 octobre 2013 avec l'État, la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et la Ville d'Antony. Elle fixe un objectif de 4 200 logements sociaux pour étudiants d'ici 2019, ainsi que la remise à niveau ou la construction neuve de 1 080 logements pour étudiants sur le site de la Résidence Universitaire d'Antony.

En 2015, 15 M€ ont été consacrés pour l'aide à la création et à la réhabilitation de logements sociaux et logements étudiants, ainsi que près de 2 M€ à l'adaptation des logements sociaux aux personnes handicapées et défavorisées et à la réhabilitation des espaces de loisirs.

2.1.3 Le partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat

Dans le cadre du partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat, dont le Conseil départemental est la collectivité de rattachement, le soutien financier du Département a représenté 3 M€ de subventions versées pour des travaux d'amélioration de son patrimoine, 2,5 M€ pour des travaux sur le patrimoine acquis auprès d'Icade et 0,7 M€ pour la création-réhabilitation de logements, soit un total de 6,2 M€.

2.1.4 L'habitat privé

En 2015, 1,6 M€ de subventions ont été versés au titre des interventions départementales en faveur de l'habitat privé. Ces aides, qui accompagnent les ménages les plus modestes, visent essentiellement à l'amélioration générale de l'habitat, à l'adaptation au handicap et au grand âge, aux travaux d'économie d'énergie et à l'aide aux syndicats de copropriétaires dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

2.2 La rénovation urbaine

L'intervention départementale sur l'ensemble des sites ANRU a mobilisé un montant total de 23,1 M€.

L'année 2015 a été marquée par la signature des avenants de clôture aux conventions de rénovation urbaine d'Antony, de Bagneux, de Gennevilliers, de Nanterre (quartier Université) et de Villeneuve-la-Garenne.

Concernant les conventions de rénovation urbaine de Colombes et Nanterre (Petit Nanterre), arrivées à expiration, l'adoption d'un contrat particulier et d'un contrat de développement a permis d'intégrer les opérations de rénovation urbaine les plus significatives permettant aux Communes de poursuivre la mise en œuvre des opérations.

2.2.1 La rénovation urbaine en matière de logement social

L'intervention départementale sur les sites ANRU a mobilisé un montant total de 16,1 M€. Parmi les faits marquants de l'année 2015, on peut retenir :

- à Villeneuve-la-Garenne, 7,8 M€ ont notamment permis de financer plusieurs opérations de réhabilitation réalisées par les bailleurs suivants (ICF la Sablière, France habitation et Coopération et Famille), ainsi que les opérations de constructions de logements sociaux réalisées par France Habitation dans les Quartiers sud ;
- à Colombes, 2,9 M€ ont été destinés essentiellement à la résidentialisation du secteur des Grèves 2 mise en œuvre par la Commune, aux réhabilitations - résidentialisations du patrimoine de Colombes habitat public (dont les résidences « Rond-point Est », « Aragon-Péri », ou encore au 179 avenue Stalingrad...) ;
- à Asnières-sur-Seine, 2 M€ ont été dédiés, entre autres, à la poursuite ou la finalisation des travaux de résidentialisation menés par le bailleur France Habitation dans le quartier des Hauts d'Asnières (tels qu'à Asnières 02, Ilot Jacinthes, Iris, ou encore dans la résidence Hortensias,...).

2.2.2 La rénovation urbaine en matière d'aménagements urbains et d'équipements publics

L'intervention départementale au titre des aménagements urbains et des équipements publics sur les sites ANRU a mobilisé près de 7 M€. Parmi les faits marquants de l'année 2015, on peut notamment retenir :

- le solde de l'opération de construction de la Halle des sports Janine Jambu à Bagneux (1 M€) qui marque la livraison du dernier équipement public réalisé dans le cadre du projet de rénovation urbaine ;
- la poursuite des travaux d'aménagements et d'équipements publics réalisés par la Commune de Nanterre dans le quartier de l'Université - Provinces françaises pour un montant total de 1,3 M€ ;
- le solde de l'opération de construction du centre culturel et social Aimé Césaire (1 M€) situé avenue du Luth à Gennevilliers.

3. La poursuite de la contractualisation

En 2015, les subventions d'investissement versées dans le cadre des contrats de développement Département-Villes (au titre de 18 contrats de développement en vigueur au 31 décembre 2015) ont représenté une dépense de 8,6 M€ dont 3,5 M€ consacrés aux équipements sportifs, 2,5 M€ pour les équipements scolaires, 1,7 M€ dédiés aux équipements de la petite enfance et de la famille et 0,9 M€ consacrés aux équipements culturels ainsi qu'à l'aménagement de parcs et de places publiques.

4. La gestion dynamique du patrimoine immobilier

4.1 La rénovation et construction des espaces scolaires

4.1.1 La réhabilitation, rénovation et construction des collèges

La politique de réhabilitation, rénovation et de construction de collèges, menée par le Département, assure aux jeunes collégiens un cadre de vie propice au développement personnel et à la réussite scolaire. Offrir à nos jeunes les meilleures conditions d'enseignement, en mettant à leur disposition des équipements performants, modernes et fonctionnels, demeure une priorité de l'action départementale.

Cet effort d'investissement s'est poursuivi en 2015 avec une enveloppe de 59 M€, principalement consacrée aux travaux neufs et de grosses réhabilitations, ainsi qu'à la préservation du patrimoine bâti. À ce titre, il a, notamment, été réalisé sur l'exercice :

- Concernant les travaux neufs et de grosses réhabilitations :
 - o 11,6 M€ pour l'extension, la restructuration partielle du collège Saint Exupéry et la construction d'un gymnase B+ à Meudon, avec une fin des travaux prévue en 2016 ;
 - o 5,8 M€ pour la restructuration du collège Paul Eluard et la construction d'un gymnase de type B+ à Châtillon, dont la fin des travaux est prévue en 2017 ;
 - o 5,4 M€ pour la construction d'un gymnase de type B+, de 3 logements et le réaménagement de la cour du collège Maison Blanche à Clamart (fin des travaux prévue en 2016) ;

- o 4,6 M€ pour l'installation d'un collège provisoire et la reconstruction du collège Marcel Pagnol et gymnase à Rueil-Malmaison. Les travaux du collège provisoire ont été achevés en 2015 et les travaux du collège neuf doivent se terminer en 2017 ;
 - o 3,8 M€ pour la reconstruction du gymnase au collège Marguerite Duras (ex Henri Dunant) à Colombes suite au sinistre de septembre 2010. La fin des travaux est prévue pour 2016.
- Concernant la préservation du patrimoine bâti :
 - o c'est une enveloppe de 14,2 M€ qui a été déployée par le Département pour des travaux de sécurité, de maintenance, de grosses réparations et de perfectionnement (dont 0,2 M€ au titre du Contrat de Performance Energétique et 0,3 M€ au titre des travaux d'accessibilité) ;
 - o 2 M€ ont aussi été mobilisés dans le cadre du Partenariat Public Privé du Collège Pompidou à Courbevoie.

Il a également été consacré 2,5 M€ au renouvellement de mobiliers et de matériels scolaires.

4.1.2 L'Environnement Numérique des Collèges (ENC HdS)

L'année 2015 a été marquée par une intensification et une diversification des usages du portail d'Environnement Numérique de Travail (ENT). L'ENT des Hauts-de-Seine est le portail le plus utilisé au plan national et jugé comme le plus mature par la Caisse des Dépôts en charge du dispositif national de mesure d'audience des ENT. Le nombre de visites mensuelles dépasse désormais le million, avec un pic à 1,7 million de visites en novembre 2015.

Concernant le parc informatique des collèges, l'année 2015 a été marquée par la migration de l'ensemble des postes informatiques des collèges sur le système d'exploitation Windows 7. Cela correspond à 7 103 postes traités, dont 30 % ont été remplacés.

Le parc informatique géré se compose en 2015 de 10 216 ordinateurs fixes, 1 761 ordinateurs portables, 153 classes nomades de 16 ordinateurs portables et 2 500 points de projection, soit pratiquement un point de projection par salle de classe (vidéo projecteurs standards, vidéo projecteurs interactifs et tableaux numériques interactifs).

A ces matériels, s'ajoutent des matériels innovants qui ont été livrés en 2015 dans les 93 collèges cibles du dispositif ENC, dans le cadre de l'appel à projets ERMES que l'ENC a rejoint, soit 26 imprimantes 3D, 17 sacs à dos contenant 6 tablettes élèves et une tablette professeur, 20 flexcams, 8 mallettes de balado diffusion s'ajoutant aux 20 déjà livrées les années précédentes et 32 vidéos projecteurs interactifs.

Enfin, le Département s'est associé à la préfiguration du plan numérique national en équipant les élèves de 5^{ème} et leurs professeurs de tablettes numériques individuelles, avec la possibilité de les emmener à leur domicile.

Les dépenses d'investissement correspondantes s'élèvent au total à 4,9 M€.

4.2 La rénovation et l'acquisition d'autres bâtiments sur le territoire

4.2.1 L'acquisition de locaux par le Département

Les acquisitions immobilières concernant les services départementaux se sont élevées à plus de 23,6 M€. Les faits marquants ont été l'acquisition de locaux au 12, rue Marie Beyssère à Vanves, ainsi que l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un immeuble situé 54, avenue du Général de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne (dont le paiement du prix d'acquisition s'étalera jusqu'en 2017) qui serviront à regrouper des services du Pôle Solidarités. Enfin, au titre du contrat de VEFA de l'Arena, le Département a versé en 2015 un peu plus de 20 M€ correspondant à l'appel de fonds pour la mise hors d'eau.

Le Département a également fait l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de l'État, de la Tour aux figures dans le parc de l'Île Saint-Germain à Issy-les Moulineaux. De même, il a acquis, à titre gratuit, auprès des Communes ou de l'État, l'assiette foncière de trois collèges (à Asnières, Bourg-la-Reine et Garches).

En outre, sur l'année 2015, le Département a fait des acquisitions foncières et libérations d'emprises nécessaires à des projets de tramways ou d'aménagement de voirie. Les premières acquisitions amiables, d'un montant de 2,1 M€, ont été réalisées pour le prolongement du tramway T1 à Asnières-sur-Seine et Colombes.

Concernant les projets sur routes départementales, les acquisitions amiables ont représenté des dépenses de 4,4 M€ et ont notamment porté sur les projets RD7 – Vallée Rive Gauche, RD 1 à Clichy-la-Garenne, RD 109 à Gennevilliers ou encore la RD 407 à Ville d'Avray.

4.2.2 La gestion des biens immobiliers départementaux

L'année 2015 a été marquée par la « sortie de terre » de la Cité musicale, projet emblématique de la Vallée de la Culture, dont les travaux ont débuté en 2014. Le gros œuvre, pratiquement achevé, dessine l'ouvrage dans sa conception sur la pointe aval de l'Île Seguin. Plus de 70 M€ d'investissement ont ainsi été réalisés en 2015 dont 66,7 M€ au titre des concours publics.

Autre projet culturel majeur pour le Département, la restructuration d'Albert-Kahn, Musée et Jardin, a généré une dépense de 1 M€ pour 2015. Cette opération entre en 2016 dans sa phase de travaux, avec une fin des travaux prévue en 2017.

En outre, le Département attache une attention particulière à la bonne gestion de l'ensemble de son patrimoine bâti (à caractère administratif, social, sportif...). Il a, notamment, alloué sur 2015 4,1 M€ aux travaux dans les bâtiments sociaux (dont 3,1 M€ pour la construction d'un pôle social, à Châtenay-Malabry, regroupant EDAS, PMI, ASE et dont la fin des travaux est prévue en 2016), près de 4 M€ en matière d'équipement sportif, dont 2,6 M€ pour la réalisation de travaux au Domaine départemental du Haras de Jardy, ou encore près de 3 M€ à l'amélioration des sites administratifs départementaux.

5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales

5.1 Les réseaux départementaux

Le Département collabore à l'amélioration de l'ensemble de ses réseaux de distribution, communication et d'assainissement.

Dans le cadre des conventions passées avec le SIGEIF et le SIPPAREC, il a ainsi contribué à hauteur de 1,3 M€ à l'enfouissement des réseaux de distribution basse tension et de communication sur le territoire départemental.

En 2015, le Département a également poursuivi son effort d'investissement en matière de politique de l'eau afin de préserver et améliorer la qualité des milieux aquatiques, et d'agir en faveur de la réduction du risque d'inondation. Il a été consacré 2,4 M€ à la réalisation d'études et de travaux dont 1 M€ pour le bassin de stockage/restitution à Issy-les-Moulineaux, 0,6 M€ pour le réaménagement de la station de pompage anti-crues Vaugirard à Issy les Moulineaux ou encore 0,6 M€ au titre des subventions versées aux particuliers et aux collectivités pour la maîtrise des eaux pluviales.

5.2 L'aménagement des berges

En 2015, le Département a centré son attention en faveur de l'aménagement des berges de Seine sur deux projets de grande envergure. Le budget global alloué s'est élevé à 16,9 M€, contre 11,4 M€ en 2014, dont près de 13 M€ ont été consacrés au projet Vallée Rive Gauche.

En effet, l'aménagement des berges de la RD 7 s'est poursuivi à Issy-les-Moulineaux et Meudon. Le secteur entre le pont de Billancourt et Paris a été achevé. Les travaux de terrassement et les principaux murs de soutènement de la route sur Meudon ont été réalisés. De même, l'ancienne route sur le secteur aval d'Issy-les-Moulineaux entre le pont de Billancourt et le rond-point Vaugirard a été démolie pour faire place à la future piste cyclable et de nouveaux espaces verts.

3,2 M€ ont également été consacrés à l'opération de renaturation des berges de Nanterre. Ces travaux ont permis de transformer l'aspect des berges, de stabiliser les talus et de proposer de nouveaux accès au fleuve. L'achèvement complet avec la plantation des zones aquatiques et la réfection du chemin aura lieu en 2016.

5.3 La protection des espaces verts

Par son action, le Département entend préserver, valoriser et rénover son patrimoine en préservant les qualités paysagères, écologiques et d'accueil de son territoire. Il a ainsi été consacré, en 2015, près de 11 M€ de crédits d'investissement à l'aménagement de ses espaces verts, dont 4,5 M€ dédiés à la réalisation de grands projets d'aménagements paysagers dans les parcs et jardins départementaux.

Ces crédits ont notamment servi à poursuivre le réaménagement du parc Pierre Lagravère à Colombes, avec la réalisation d'une promenade en bord de Seine (1,6 M€), à réaménager le parc de la Folie Saint-James à Neuilly-sur-Seine (1,1 M€) ou encore à réaménager les différentes aires de jeux des parcs (0,65 M€). Le Département a par ailleurs investi 3,2 M€ dans la réalisation de travaux préservant la qualité du patrimoine vert des parcs et jardins départementaux.

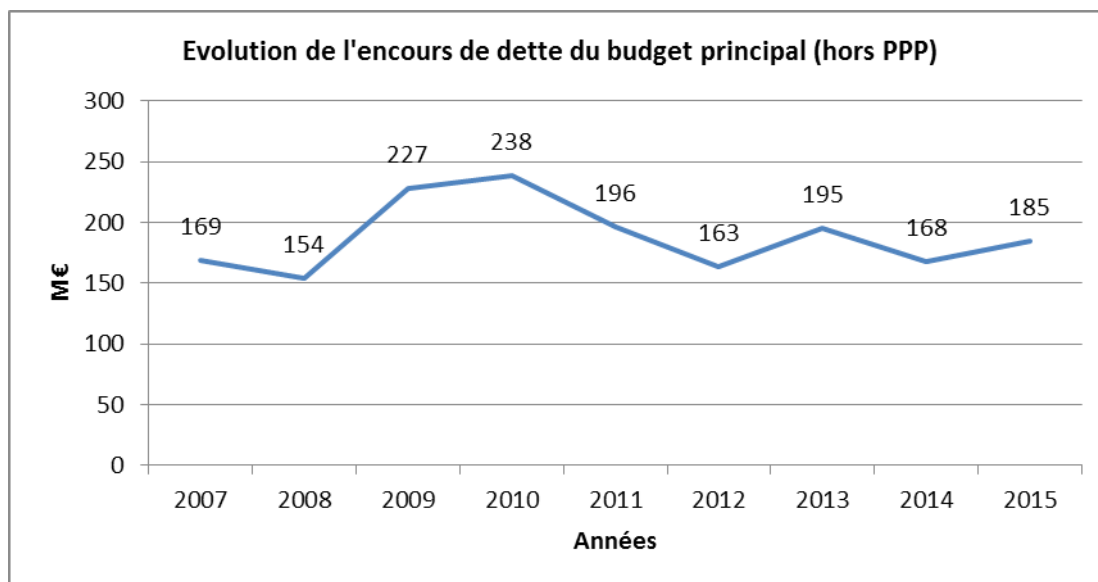
Enfin, dans le cadre de la réalisation d'un réseau de parcours buissonniers sur l'ensemble du territoire départemental, trois opérations de création de promenades vertes ont été menées (1,6 M€) : le prolongement de la promenade des vallons de la Bièvre (coulée verte) sur le territoire de Châtillon, la promenade de l'hippodrome et du Mont Valérien à Saint-Cloud et la liaison verte du boulevard Dequevauvilliers (RD 9) à Gennevilliers continuant le maillage du parc des Chanteraines.

C. LA MAÎTRISE DE LA DETTE

Conformément au règlement budgétaire et financier, le rapport sur la gestion de la dette est, dorénavant, présenté concomitamment au rapport sur le compte administratif. Les développements soumis à votre approbation aujourd'hui sont la synthèse du rapport dédié à ce sujet.

1. La dette directe

L'encours de dette directe du budget départemental s'élève à **184,7 M€** au 31 décembre 2015, soit un endettement supplémentaire de 10 % par rapport au 31 décembre 2014. Néanmoins, le stock de dette est en baisse de 53 M€ par rapport à 2010, alors que le Département a investi plus de 2 Md€ sur la période. La capacité de désendettement du Département est de seulement 6 mois en 2015.



La hausse de l'encours de dette en 2015 résulte de l'encaissement de trois contrats, classés 1A conformément aux clauses contractuelles, pour un montant total de 44,5 M€ :

- 12 M€ auprès du Crédit coopératif, consolidé en janvier 2015 pour 8 ans au taux fixe de 1 % ;
- 7,5 M€ auprès du Crédit coopératif, consolidé en mars 2015 pour 5 ans au taux fixe de 3,60 % ;
- 25 M€ auprès de la Société générale, consolidé en janvier 2015 pour 5 ans au taux fixe de 3,79 %.

Constituée à 77,4 % de taux fixes, la dette départementale est d'une durée de vie moyenne de seulement 3 ans et 6 mois. La charge nette de la dette du budget départemental ressort à 7,3 M€, soit un taux moyen pondéré de 3,65 % après swaps.

2. La dette consolidée : Les contrats de partenariats publics privés

En incluant le contrat de partenariat public privé signé en octobre 2004 avec le Groupement Château du Loir pour la conception, la construction et l'exploitation du collège Pompidou à Courbevoie, la dette propre consolidée du Département s'élève au 31 décembre 2015 à **209,4 M€** avec une répartition à 80,1 % en taux fixe et 19,9 % en taux complexe.

D. LES OPERATIONS D'ORDRE

1. Les opérations d'ordre entre sections

Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à la neutralisation des amortissements, à la reprise des subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations.

En vertu des principes de prudence et de sincérité, **l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers** permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il s'agit à la fois d'une opération d'ordre ne générant pas de flux de trésorerie, ainsi que d'une opération budgétaire nécessitant l'inscription de crédits en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Ce dispositif participe à l'autofinancement et ainsi au renouvellement du patrimoine départemental.

En 2015, ont été amortis les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2014, en fonction des durées d'amortissement votées selon les catégories d'immobilisations, pour un montant total de **230,9 M€**, en augmentation de 1 % par rapport à 2014 :

- 110,7 M€ pour les immobilisations corporelles (constructions, mobilier, matériel...) ;
- 120,2 M€ pour les immobilisations incorporelles (frais d'études, subventions d'équipement versées...).

Parallèlement, un dispositif comptable vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la comptabilisation d'une recette de fonctionnement et d'une dépense d'investissement, à hauteur maximale du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics, déduction faite de la quote-part des subventions reçues y afférentes. En 2015, ce dispositif de **neutralisation des amortissements** a représenté **93,1 M€**, soit + 2 % par rapport à 2014.

En outre, les subventions dites « transférables » reçues par le Département pour le financement d'opérations d'investissement doivent faire chaque année l'objet d'une reprise en section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. Cette reprise s'est élevée à **20,9 M€** en 2015, soit + 4 % par rapport à 2014.

Par conséquent, le coût net des amortissements s'élève à 117 M€ en 2015, à un niveau équivalent à celui de 2014.

2. Les opérations au sein de la section d'investissement

Au titre de l'exercice 2015, les opérations patrimoniales suivantes ont été constatées :

- des acquisitions d'immobilisations à titre gratuit s'analysant comme des subventions reçues (124 M€) : régularisations d'acquisitions de collèges (terrain et/ou bâti), d'acquisitions d'œuvres d'art (dont la Tour aux figures), d'emprises à usage de voirie... ;
- des reprises sur amortissements et des réimputations de subventions transférables reçues suite à la dissolution de syndicats mixtes de (76 M€) ;
- l'intégration des frais d'études au coût des travaux (0,2 M€).

III. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015 ET SON AFFECTATION

A l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et recettes ayant fait l'objet d'un engagement mais non ordonnancées au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2015, 24 090 490,70 € et 3 511 664,70 € seront respectivement reportés en section de fonctionnement et en section d'investissement, soit un montant total des charges de restes à réaliser de 27 602 155,40 €.

Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2015 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 995 201 878,11	Dépenses	727 219 520,26
Recettes	2 293 880 454,20	Déficit antérieur	- 222 395 231,56
Excédent antérieur	111 463 131,65	Recettes	795 963 766,25
	410 141 707,74		-153 650 985,57

A cela, doit être ajouté le solde résultant de la dissolution du syndicat mixte de Villeneuve et l'internalisation du FSL, soit un excédent d'investissement de 6 259 642,06 € et un excédent de fonctionnement de 723 681,68 €, portant les résultats de l'exercice 2015 à :

	fonctionnement	investissement
Résultat de l'exercice 2015	298 678 576,09	68 744 245,99
Résultat reporté collectivité	111 463 131,65	- 222 395 231,56
Résultat reporté Syndicat mixte de Villeneuve	44 903,84	-
Résultat reporté FSL	678 777,84	6 259 642,06
Résultat global à affecter	410 865 389,42	- 147 391 343,51

En application de l'instruction comptable M52, l'Assemblée départementale doit se prononcer par un vote sur l'utilisation de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. L'emploi du résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement¹¹ ;
- à la couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- pour le solde éventuel, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Compte tenu du résultat de la section de fonctionnement constaté pour l'exercice 2015 (**410 865 389,42 €**), je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- **150 903 008,21 €** à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement dont **147 391 343,51 €** au titre du déficit et **3 511 664,70 €** au titre de la charge des reports ;
- **24 090 490,70 €** affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- **235 871 890,51 €**, correspondant au solde, affecté en excédent de fonctionnement.

Le compte administratif 2015 est le reflet d'une gestion saine et dynamique de notre Département, qui nous permet de préserver la qualité des services offerts aux Alto-Séquanais tout en préservant une pression fiscale faible sur notre territoire.

Par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et un recours limité à l'emprunt, notre collectivité a pu assurer le financement de l'ensemble de ses dépenses, et ce malgré une forte augmentation des dépenses sociales et des dispositifs de prérequation.

Le compte administratif 2015 témoigne, en outre, de l'investissement soutenu, facteur d'attractivité et d'emploi de notre territoire. Par ses décisions, notre Département a su renforcer le maillage équilibré de ses infrastructures et équipements, tout en veillant à développer des dispositifs modernes, respectueux de l'environnement et innovants.

11 Il s'agit du cumul du résultat de clôture d'investissement et du solde des restes à réaliser.

Une collectivité bien gérée peut ainsi conserver les moyens de sa politique, y compris dans un environnement institutionnel et budgétaire très incertain. C'est ce que nous continuons à faire en 2016.

Tel est le projet de compte administratif 2015 que j'ai l'honneur de présenter à notre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian